



## Ma banque refuse que je fasse opposition à un prélèvement

Par **caroline45**, le **25/05/2012** à **18:02**

Bonjour,

Voici mon problème, j'espère que quelqu'un aura la gentillesse de m'aider.

En consultant mon compte sur internet, je m'aperçois qu'un prélèvement à venir a un montant de 400 euros supérieurs au montant prévu.

J'écris donc à ma banque en demandant l'opposition sur cette échéance qui doit avoir lieu 5 jours plus tard.

La banque refuse le prélèvement pour provision insuffisante et me prends 20 euros de frais!

Je les contacte, ils me répondent :

"pas d'opposition possible car le prélèvement n'a pas été payé"

"de plus l'opposition est payante" : faux, dans leur tarif, c'est noté "gratuit"

"on ne peut pas faire opposition avant que le prélèvement ne soit payé"

Que dois-je faire pour récupérer ces 20 euros de frais qui n'ont pas lieu d'exister ?

Merci par avance pour vos réponses, 20e c'est beaucoup pour moi qui recherche un emploi...

Par **pat76**, le **25/05/2012** à **18:19**

Bonjour

Pourquoi le prélèvement à venir est-il supérieur de 400 euros au prélèvement prévu?

Il faudrait déjà régler le litige avec la société ou la personne qui a augmenté la somme du prélèvement de 400 euros?

Par **amajuris**, le **25/05/2012** à **18:30**

bjr,  
vous n'avez pas le droit de faire justice vous-même.  
vous devez par LRAR faire une mise en demeure à votre créancier de respecter le montant qui était prévu.  
ensuite avec une copie de cette lettre, vous demandez à la banque de faire opposition au prélèvement car non conforme à ce qui était prévu.  
cdt

Par **caroline45**, le **31/05/2012** à **16:57**

bonjour,  
merci pour vos réponses.  
Le prélèvement à venir était supérieur de 400 euros car mon créancier a fait une erreur, il me l'a d'ailleurs confirmé par écrit, donc ce litige est réglé avec le créancier.  
Je ne me fais pas justice moi-même. J'ai bien écrit à mon créancier qui m'a répondu qu'il avait effectivement fait une erreur. Ensuite, j'ai demandé à la banque de faire opposition au prélèvement car le montant n'était pas conforme.  
Ma banque maintient qu'on ne peut pas faire opposition à un prélèvement qui n'a pas encore été payé. Quand celui-ci s'est présenté, ils l'ont refusé pour provision insuffisante et donc m'ont pris 20 euros de frais.  
Je ne vois pas où je me fais justice moi-même dans cette histoire...  
cdt

Par **pat76**, le **01/06/2012** à **14:09**

Bonjour

Essayez de voir avec votre créancier pour qu'il vous rembourse les 20 euros de frais prélevés par la banque pour insuffisance de provision donc refus de prélèvement, suite à son erreur.

Par **caroline45**, le **19/06/2012** à **11:09**

bonjour,  
alors le créancier, il me dit qu'il n'a pas à me rembourser puisque le rejet est pour provision insuffisante, c'est à moi d'en assumer les frais! et en plus, il me dit que si j'ai réellement fais opposition, l'opposition étant gratuite depuis 2009, il n'a pas à en assumer les frais.  
Quant à la banque, ils restent sur leur position : on ne peut pas faire opposition à un prélèvement qui n'est pas payé! bref, ils m'ont volé 20 euros!!!